



Municipalité de **Ferme-Neuve**

AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE
2023-2024-2025

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Madame Bernadette Ouellette greffière-trésorière de la susdite municipalité de Ferme-Neuve:

QUE le rôle triennal d'évaluation foncière 2023-2024-2025 de la Municipalité de Ferme-Neuve, lequel entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023, a été déposé à mon bureau, sis au 125, 12^e Rue à Ferme-Neuve, en date du 13 septembre 2022. Ledit rôle triennal d'évaluation peut être consulté durant les heures normales de bureau.

CONFORMÉMENT aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle, peut déposer à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette Loi, et ce, avant le 1^{er} mai suivant l'entrée en vigueur du rôle.

QU'une demande de révision doit, sous peine de rejet :

- a) être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'adresse suivante; 425, rue du Pont, Mont-Laurier (Québec) J9L 2R6 ou sur le site web : <https://mrcal.ca/nos-services/services-aux-citoyens/role-devaluation-fonciere>.
- b) être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC d'Antoine-Labelle, et ce, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;
- c) être déposée à la MRC d'Antoine-Labelle, sise au 425, rue du Pont, Mont-Laurier (Québec) J9L 2R6 où y être envoyée par courrier recommandé.

DONNÉ À FERME-NEUVE, CE 20^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (20 septembre 2022).

Bernadette Ouellette, greffière-trésorière